

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **4 juillet 2011**

Décision n° **B-2011-2467**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : Déclassement et cession à la Société habitations modernes et familiales en Rhône-Alpes d'une partie du domaine public communautaire située avenue d'Orcha

service : Direction de la voirie

**Rapporteur** : Monsieur Abadie

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 27 juin 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 5 juillet 2011

Présents : MM. Collomb, Darne J., Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi.

Absents excusés : MM. Bret, Reppelin (pouvoir à M. Bouju), Buna (pouvoir à M. Charles), Charrier (pouvoir à M. Brachet), Daclin, Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Arrue, Barge, Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à M. Bernard R.), Gelas, Peytavin, M. Sangalli.

Absents non excusés : MM. Sécheresse, Vesco, Julien-Laferrière, David G., Lebuhotel.

**Bureau du 4 juillet 2011****Décision n° B-2011-2467**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Déclassement et cession à la Société habitations modernes et familiales en Rhône-Alpes d'une partie du domaine public communautaire située avenue d'Orcha**

service : Direction de la voirie

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 22 juin 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon les articles 1.1 et 1.9.

Dans le cadre des régularisations foncières engagées à la suite des opérations de restructuration urbaine menées notamment par la Communauté urbaine de Lyon sur le quartier des Grolières à Vaulx en Velin, la société Habitations modernes et familiales (HMF) Rhône-Alpes a sollicité la Communauté urbaine afin d'obtenir la cession d'une partie du domaine public communautaire située avenue d'Orcha.

Préalablement à cette cession, il convient de déclasser l'emprise d'une surface de 70 mètres carrés (cf. plan ci-annexé).

L'ensemble des services communautaires consultés est favorable à ce déclassement.

Aucun réseau ne passe sous l'emprise à déclasser.

Ce déclassement ne remettant pas en cause la desserte et la circulation assurées par l'avenue d'Orcha, la présente opération a été dispensée d'enquête publique, conformément à l'article L 141-3 du code de la voirie routière ;

Aux termes du compromis signé le 9 mai 2011 par la société HMF Rhône-Alpes, il est prévu que, si elle devient parfaite, la vente aura lieu à titre gracieux ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de France domaine rendu le 26 avril 2011;

**DECIDE**

**1° - Prononce**, après constatation de la désaffectation, le déclassement d'une partie du domaine public communautaire, d'une surface de 70 mètres carrés, située avenue d'Orcha à Vaulx en Velin.

**2° - Approuve** la cession, à titre gracieux, à la société dénommée Habitations modernes et familiales en Rhône-Alpes d'une emprise d'une superficie de 70 mètres carrés située avenue d'Orcha à Vaulx en Velin, dans le cadre des régularisations foncières.

**3° - Autorise** monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le Président,  
pour le Président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 5 juillet 2011.**